

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 avril 2022 à 19 heures 00

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 20/04/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Gymnase de Margencel - Collège Théodore Monod
5 Route des Cinq Chemins
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
CERVENS : M. Gil THOMAS (est arrivé à la délibération 1769)
CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 1769)
LOISIN : Mme Laëtitia VANNER
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEUX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD donne pouvoir à M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Laëtitia VANNER
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Thomas BARNET, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
THONON-LES-BAINS : M. Franck DALIBARD

Liste des personnes absentes :

Invités

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle ASNI-DUCHENE a été élue
secrétaire

Il donne lecture des pouvoirs et des suppléants présents.
Le quorum est atteint.

APPROBATION, A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 29 MARS 2022.

N°1767

GROUPEMENT DE COMMANDE - Assurance

AFFAIRES GENERALES - Service : Affaires juridiques Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L. 2113-6 du code de la Commande publique.
VU l'avis favorable du conseil d'administration du CIAS du 13/04 dernier,

CONSIDERANT que la mutualisation des besoins, par la passation d'un marché public unique, peut être un vecteur d'économie et de synergie,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de s'associer en groupement de commande avec le CIAS pour la passation des contrats d'assurance.

Dans une optique de mutualisation et de rationalisation des dépenses, Thonon agglomération, a initié un projet de groupement de commande afin d'examiner la possibilité d'un contrat d'assurance commun, établi à la suite d'une procédure de marché public.

Pour ce faire, un audit a été réalisé par un cabinet spécialisé étudiant les contrats de quatre communes membres, de l'agglomération et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Au terme de cette étude, il apparaît inopportun d'associer l'agglomération et les communes de Loisin, Draillant, Chens-sur-Léman et Massongy. Les besoins sont trop différents et les communes risquent d'être, financièrement perdantes en cas de groupement.

En revanche, les fonctionnements de l'agglomération et du CIAS étant très imbriqués, une procédure groupée entre ces deux entités est intéressante.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de groupement de commande, autorisant le lancement et la signature des contrats d'assurance nécessaires à la garantie de l'activité des deux entités.

A ce titre un projet de convention est joint à la présente délibération.

Thonon agglomération est coordonnatrice du groupement. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code des marchés publics et de désigner l'attributaire. Conformément à l'article L1414-3 II du Code de la commande publique, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution de ce marché sera exclusivement celle du coordonnateur. Mme La Vice-présidente du CIAS pourra participer à la CAO en tant que membre à voix consultative.

Dans un esprit de solidarité, le financement de l'AMO chargé d'accompagner les deux collectivités pour la passation du marché public est financé à 70 % par l'agglomération et 30% par le CIAS.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante.

Il est précisé qu'aucun retrait n'est possible après la réalisation des mesures de publicité afférentes au marché public commun.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer la convention de groupement de commande telle que définie ci-avant et conformément au projet joint en annexe,

AUTORISE M. le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite convention.

N°1768

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) - Subvention d'équilibre 2022

**FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-00 13 du 6 mars 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

VU la délibération du 29 mars 2022 n° CC001727 relative à l'adoption du budget principal 2022.

CONSIDERANT que les subventions de la communauté d'agglomération sont une des ressources du CIAS au regard de la mise en œuvre de la politique sociale qui lui est confiée,

CONSIDERANT le versement d'une subvention de 438 000 € de nature à permettre au CIAS de conduire son exercice budgétaire,

CONSIDERANT que ce montant pourra être ajusté au cours de l'exercice 2022 afin de prendre en compte les éventuelles évolutions budgétaires des services du CIAS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à verser une subvention d'un montant de 438 000 € au CIAS,
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget Principal à l'imputation 657362,
DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Arrivées de M. Gil THOMAS et M. Joseph DEAGE

N°1769

BUDGET PRINCIPAL - Ventilation des charges et refacturation aux budgets annexes à compter du 1er janvier 2022

FINANCES - Service : Finances

Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,
VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 février 2022,
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 19 avril 2022,

CONSIDERANT que la sincérité des comptes et la fiabilisation de la qualité comptable impliquent de déterminer pour chaque budget annexe relevant d'un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial) ou d'un SPA (Service Public Administratif) les sommes exposées par le Budget principal qui concourent à la réalisation de ses missions, puis de procéder à leur refacturation,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les principes suivants de ventilation et de refacturation des charges suivantes exposées par le Budget principal pour le compte des budgets annexes :

1.1 Service Finances

La participation du budget annexe aux frais de personnel du service Finances est calculée selon la clé de répartition suivante :

$$\frac{\text{Nombre de mandats et titres établis sur le budget annexe}}{\text{Nombre total de mandats et titres établis}}$$

1.2 Service Ressources Humaines

La participation du budget annexe aux frais de personnel du service Ressources Humaines est calculée selon la clé de répartition suivante :

$$\frac{\text{Montant des dépenses de personnel du budget annexe}}{\text{Montant total des dépenses de personnel}}$$

1.3 Service commande publique

La participation du budget annexe aux frais de personnel du service Marchés Publics est calculée selon la clé de répartition suivante :

$$\frac{\text{Nombre de marchés mouvementés sur le budget annexe}}{\text{Nombre total de marchés mouvementés}}$$

1.4 Service des Usages Numériques (informatique)

Différentes clés sont proposées :

Gestion des parcs matériels :

- Au prorata des terminaux (ordinateurs, téléphonie) affectés à l'activité selon le temps passé à leur supervision et leur suivi administratif
- Au prorata des utilisateurs selon le temps passé sur les interventions demandées par le service en support et en prestation de service

Gestion des systèmes d'information applicatifs (logiciels métiers) :

- Au prorata des projets en portage affectés à l'activité selon le temps passé à leur pilotage et leur suivi administratif

- Au prorata des utilisateurs selon le temps passé par le service en support et en prestation de service

Par ailleurs, afin de refléter la réalité des coûts, un certain nombre de dépenses pourront être amenées à être refacturées aux budgets annexes :

- Frais de locaux

Les locaux faisant l'objet d'une refacturation sont ceux qui sont portés par le Budget principal ou sont loués par lui. Les principes de refacturation sont les suivants :

- Pour les locaux propriété du Budget principal, un loyer mensuel de 14 €/m² mensuel est appliqué aux surfaces dédiées au budget annexe,
- Pour les locaux loués par le Budget principal à un tiers et partiellement utilisés par un budget annexe, la refacturation du loyer se fera au prorata des surfaces occupées.

- Autres charges

Les autres charges (maintenance, licences, fluides, formations des agents, assurances etc...) réglées sur le Budget principal pour le compte des budgets annexes feront l'objet d'un état récapitulatif précisant le numéro de mandat et le montant affecté au budget.

Il est par ailleurs proposé au Conseil Communautaire d'adopter les principes généraux de refacturations suivants :

- la détermination des charges à refacturer doit faire l'objet d'une quantification incontestable, c'est pourquoi il est proposé de retenir le montant des charges fixées dans le Compte Administratif N-1 pour une refacturation l'année N (les refacturations au titre de l'année 2022 se feront ainsi sur la base des données acquises au Compte Administratif 2021),
- afin de limiter le nombre de flux entre les budgets pour des montants qui seraient modestes et ne renforceraient pas significativement la qualité comptable, il est proposé de ne pas appliquer de refacturation lorsque le montant global de refacturation sera inférieur à un seuil de 10 K€.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre la ventilation des charges de structure et l'application de la refacturation de charges exposées par le Budget principal pour le compte des Budgets Annexes selon les modalités ci-dessus définies,
- PRECISE que les refacturations de l'année N se feront sur la base des sommes arrêtées au Compte Administratif de l'exercice N-1,
- PRECISE que les refacturations ne seront pas appliquées en deçà d'un seuil de 10 K€ par budget,
- PRECISE que cette délibération et ses effets demeurent valables tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

N°1770

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – « Cœur Thonon » – THONON

HABITAT - LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique

Rapporteur : Claire CHUINARD

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil communautaire N°CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n°123372 signé entre CDC HABITAT SOCIAL, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 21 mars 2022 ne souhaitant pas se porter garante,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 avril 2022,

M. Le Président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 944 447 euros souscrit par CDC HABITAT SOCIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 123372 constitués de 4 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 10 logements sociaux, 3 PLAI, 7 PLUS, en VEFA, dans l'opération « Cœur Thonon », située 1 Impasse des Mésanges à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5428537	5428536	5428535	5428534
Montant de la Ligne du Prêt	129 535 €	146 965 €	354 314 €	313 633 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,3 %	0,84 %	0,15 %	0,84 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,84 %	0,15 %	0,84 %
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	24 mois	-	24 mois	-
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Inflation	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,34 %	0,45 %	0,34 %
Taux d'intérêt ²	0,3 %	0,84 %	0,15 %	0,84 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance et intérêts prioritaires	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	1 %	0 %	1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent Contrat sont de 0,5 % (Livret A), - 0,3 % (Inflation).
² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

La garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 944 447 euros pour le financement de 10 logements, 3 PLAi, 7 PLUS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
- PRECISE que cette convention intervenant entre CDC Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,
- AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires

N°1771

MAISON FRANCE SERVICES DE BON-EN-CHABLAIS - Convention portant délégation de gestion - Autorisation de signature

COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE - Service : Affaires juridiques Rapporteur : Gérard BASTIAN

VU l'article L 1111-8 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L 5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de confier la gestion d'une maison France Services à la commune de Bons-en-Chablais qui dispose d'un bâtiment idéalement situé pour un accueil optimal du public,

CONSIDERANT que la délégation n'est pas totale, l'agglomération étant associée aux décisions de gestion comme membre du comité de pilotage de structure.

CONSIDERANT que pour ce faire, il est proposé de signer une convention portant délégation de gestion au profit de la commune de Bons-en-Chablais.

La commune assume seule la construction, l'aménagement et la gestion de la maison France Services située sur son territoire. Dans ce cadre, elle est seule bénéficiaire de l'ensemble des subventions de l'Etat et de tout autre partenaire lié à ce projet. Ainsi, l'agglomération ne participera pas au financement de la structure qu'il s'agisse de subvention d'investissement ou de fonctionnement.

Cette gestion ne donne lieu à aucune rétribution.

La convention est proposée pour une durée de douze ans étant précisé que la commune, comme l'agglomération peuvent y mettre fin à tout moment en respectant un délai de préavis d'un an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer la convention portant délégation de gestion telle que définie ci-avant, et annexée,
AUTORISE M. le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite convention.

N°1772

DEMANDE DE GRATUITE DU FUNICULAIRE POUR LES EVENEMENTS 2022

**MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Mobilité
Rapporteur : Cyril DEMOLIS**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,
VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

CONSIDERANT que la gestion du funiculaire de rives est intégrée au sein du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT l'intérêt touristique des manifestations suivantes qui se déroulent à Thonon-les-Bains et pour lesquelles l'Office de Tourisme sollicite la gratuité du fonctionnement du funiculaire en raison de son rôle central en tant que liaison de transport collectif entre le port et l'espace piéton de Thonon-les-Bains :

- *La fête de la musique 21 juin*
- *La fête du Nautisme – Samedi 4 et dimanche 5 juin – Port de Rives*
- *Fondus du Macadam 3 au 6 août*
- *Feu d'artifice 16 août*
- *Foire de crête 1er septembre*
- *Journées européennes du patrimoine 17 et 18 septembre*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la gratuité du funiculaire durant les journées suivantes :

- *La fête de la musique 21 juin*
- *La fête du Nautisme – Samedi 4 et dimanche 5 juin – Port de Rives*
- *Fondus du Macadam 3 au 6 août*
- *Feu d'artifice 16 août*
- *Foire de crête 1er septembre*
- *Journées européennes du patrimoine 17 et 18 septembre*

AUTORISE M. le Président à notifier cette décision à l'exploitant et au receveur.

N°1773

GAMME TARIFAIRE RESEAU STAR'T

MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Mobilité

Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon.

CONSIDERANT que toute évolution tarifaire de transport public sur le territoire de Thonon agglomération doit être annoncée à la communauté tarifaire (GCT), avant le 13 mai 2022,

CONSIDERANT que cette nouvelle tarification rendra en vigueur à compter du 12 décembre 2022, date imposée par les partenaires de la communauté tarifaire du Léman Pass pour faciliter l'interopérabilité.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 47

CONTRE : 3 (Thomas BARNET avec pouvoir de Sophie PARRA D'ANDERT, Jean-Baptiste BAUD (pouvoir donné à Christophe SONGEON)

ABSTENTION : 2 (Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis-ESCOFFIER)

APPROUVE la nouvelle gamme tarifaire du réseau STAR'T qui sera applicable au réseau de transport de public de Thonon agglomération, à compter du 12 décembre 2022,

AUTORISE M. le président à signer tout document afférent.

N° 1774

CONDITION D'UTILISATION VELO STAR'T

MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Mobilité

Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

VU la délibération n°CC001773 du conseil communautaire du 26 avril 2022 concernant gamme tarifaire du réseau STAR'T,
VU les conditions générales de location des vélos à assistance électrique « VELO STAR'T » ci-annexées.

CONSIDERANT le déploiement du service de location des vélos à assistance électrique « VELO STAR'T ».
CONSIDERANT que la tarification spécifique à l'utilisation à la location des vélos est intégrée la gamme tarifaire du réseau STAR'T.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions générales de location des vélos à assistance électrique « VELO STAR'T » fixant les modalités d'accès, d'utilisation et la tarification du service en location longue durée.

N° 1775

EAU POTABLE - Chantier des Blaves sur la Commune d'Allinges - Indemnisation durant travaux de riverains, M. PLUMET et Mme FAVRAT

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Eau
Rapporteur : Serge BEL**

La canalisation d'adduction d'eau potable alimentant la commune de Thonon-les-Bains provient du captage des Blaves située sur la commune du Lyaud. Elle date de 1936. Il est donc nécessaire d'assurer son renouvellement dans les meilleurs délais.

Cette canalisation et les ouvrages associés ainsi que leurs accès sont situés sur des parcelles privées, appartement notamment à Mme FAVRAT et M. PLUMET.

Pendant la réalisation des travaux, il est demandé à ces propriétaires de mettre à disposition leurs parcelles. Des négociations ont été engagées avec les parties concernant le dédommagement lié à la mise à disposition provisoire de leurs terrains.

Pour M. PLUMET, cela consiste à poser des tuyaux aériens pour assurer un pompage de secours. Ces tuyaux sont posés dans son jardin durant 6 mois, et le pompage est alimenté par un groupe électrogène. En contrepartie de cette gêne occasionnée, il est proposé au conseil communautaire de l'indemniser à hauteur de 1500 euros TTC.

Pour Mme FAVRAT, l'accès au puits d'entrée du micro-tunnelier s'effectue par sa parcelle, parcelle où du bois a été coupé pour réaliser l'accès. Pour compenser la gêne provisoire, il est proposé au conseil communautaire de l'indemniser à hauteur de 1500 euros TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE une indemnisation à M. PLUMET et Mme FAVRAT d'un montant individuel de 1 500 euros TTC pour les désagréments occasionnés lors de la réalisation des travaux.

N°1776

MARCHE PUBLIC 2019-62 - Eau potable - Protocole transactionnel d'indemnités pour la MOE pour les travaux des Blaves - Société MERLIN

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Eau
Rapporteur : Serge BEL**

VU l'articles 2044 du Code civil,
VU l'article L 423-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

CONSIDERANT le marché notifié à la société MERLIN le 4 octobre 2019 par la ville de Thonon-les-Bains à laquelle s'est substituée Thonon Agglomération au 1^{er} janvier 2020,
CONSIDERANT l'impossibilité de débiter les travaux en conséquence d'un défaut de disponibilité du foncier et d'autorisation administrative manquante,
CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux d'eau potable d'intérêt général en ce qu'ils sécurisent l'alimentation en eau potable du captage des Blaves, source alimentant la ville de Thonon-les-Bains,
CONSIDERANT les accords intervenus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le protocole transactionnel, fixant les indemnités pour la société MERLIN à hauteur de 9 050 euros HT,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution dudit protocole transactionnel.

N°1777

TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CAPTAGE DES BLAVES PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CONDUITE PAR MICRO-TUNNELIER - Protocole transactionnel entreprise SADE - Partie travaux

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Eau
Rapporteur : Serge BEL**

VU l'articles 2044 du Code civil,
VU l'article L 423-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

CONSIDERANT le marché notifié à la société SADE le 02 décembre 2019 par la ville de Thonon-les-Bains à laquelle s'est substituée Thonon Agglomération au 1^{er} janvier 2022,
CONSIDERANT l'impossibilité de débiter les travaux en conséquence d'un défaut de disponibilité du foncier et d'autorisation administrative manquante,
CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux d'eau potable d'intérêt général en ce qu'ils sécurisent l'alimentation en eau potable du captage des Blaves, source alimentant la ville de Thonon-les-Bains
CONSIDERANT les accords intervenus,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le protocole transactionnel, fixant les indemnités pour SADE travaux spéciaux à hauteur de 150 000 euros HT,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution dudit protocole transactionnel.

N°1778

CREATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE D'ARMOY - Autorisation de signer la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Thonon-les-Bains

GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Assainissement Rapporteur : Serge BEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande publique,
VU la convention en mode projet ci-jointe,

CONSIDERANT le projet communal de création d'un trottoir et d'une piste cyclable entre le giratoire de la Mouche et le débouché du chemin du Vuard Marchat à Thonon les Bains,
CONSIDERNANT la nécessité de réaliser 5 massifs d'infiltration longitudinaux sous chaussée, les réseaux aval n'ayant pas la capacité d'absorber des volumes supplémentaires d'eau pluviale,
CONSIDERANT qu'il est opportun de réaliser des travaux concomitamment avec les autres travaux de voirie sous une seule maîtrise d'ouvrage pour des raisons d'efficacité technique et économique.

Il est donc nécessaire d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE M. Vice-Président « synthèse et prospectives budgétaires, commande publique et mutualisation », Monsieur Jean-Claude TERRIER à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la commune de Thonon-les-Bains pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour un montant estimé des travaux d'eaux pluviales de 40 250,00 euros HT avec une limite ne pouvant pas dépasser 10 % du montant estimé des travaux, soit 44 275 euros HT (53 130 euros TTC),
- AUTORISE M. le Maire de THONON à signer et notifier les marchés de travaux à intervenir relevant de l'ensemble de l'opération estimés à 450 000 € HT dans la limite d'une enveloppe financière maximale de 512 000 € HT (614 400 TTC), ceci pour ne pas avoir à redélibérer à l'issue de la consultation d'entreprises et permettre un démarrage du chantier au 18 juillet 2022. Ces marchés seront préalablement soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres de la Commune de Thonon-les-Bains.

Sortie de la salle de M. Claude MANILLIER.

N°1779

ZAEi PLANBOIS PARC - PERRIGNIER - Mise à bail à construction d'un lot à bâtir à Monsieur Quentin MANILLIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU le plan de division et de bornage du 21 juin 2021, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert,
VU l'avis de France Domaines en date du 30 mars 2022 estimant la valeur du loyer canon du lot 12 mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Quentin MANILLIER, représentant de la société Manillier Montage Mécanique, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 4 971 m², identifié sous le numéro n°12 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Monsieur Quentin MANILLIER souhaite s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de montage mécanique et de chaudronnerie et d'y édifier un bâtiment industriel d'environ 1 880 m² de surface de plancher (ateliers et bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur marge	Loyer canon En € TTC
B 3849, B 3836, B 3839	4 971 m ²	347 970 €	59 652 €	407 622 €

Claude MANILLIER, intéressé ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE** de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec Monsieur Quentin MANILLIER, représentant de la société Manillier Montage Mécanique, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de trois cent quarante-sept mille neuf cent soixante-dix euros (347 970 €) hors taxes, sur un lot à bâtir, lot n°12, d'une surface de 4 971 m² situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
- PRECISE** que
- les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE** l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Retour de M. Claude MANILLIER

N°1780

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis du comité technique en date du 11 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications d'intitulés de postes et de la création de deux postes d'agents de maintenance au service des usages numériques (SUN)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- MODIFIE** les intitulés des postes suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :
- poste n°TM3 « gestionnaire transports scolaires » en le libellant ainsi : « assistant-e administratif-ve »
 - postes n°EA64 et n°EA65 et n°EA66 « technicien SIG » en le libellant ainsi : « technicien-ne en gestion patrimoniale / topographe »

- poste n°PE20 « Directeur-trice adjoint-e structures petite enfance » en « Directeur-trice adjoint-e du multi-accueil et Référent-e Santé et Accueil Inclusif (RSAI) »,

MODIFIE les grades des postes ouverts au cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture de la façon suivante :

- « auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
« en « auxiliaire de puériculture de classe normale, auxiliaire de puériculture de classe supérieure »

CREE les postes suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

POSTES PERMANENTS :

-2 agents de maintenance, n°SUN11 et n°SUN12, à temps complet- cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise relevant de la catégorie C

- 1 poste de directeur-trice du multi-accueil, n°PE24, à temps complet – cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux ou médecins ou puéricultrices ou éducateurs de jeunes enfants relevant de la catégorie A

MODIFIE dans un souci de cohérence, les grades du poste suivant à compter du 1^{er} mai 2022 :

- poste n°PE20 de Directeur-trice adjoint-e du multi-accueil et Référent-e Santé et Accueil Inclusif (RSAI) : ouverture aux grades de « Infirmier en soins généraux de classe supérieure », « Infirmier en soins généraux hors classe »

PRECISE qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois
- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois
- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
DECIDE la modification du tableau des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,
CHARGE M. le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°1781

ASTREINTES - Ajustement de la délibération CC001686 du 22/02/2022

RESSOURCES HUMAINES - Service : Direction Générale des Services Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU la circulaire NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du Ministre délégué aux collectivités territoriales portant sur la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

VU la délibération N°DEL2018.152 en date du 26 juin 2018 instaurant le protocole temps de travail de Thonon Agglomération donnant une définition de la période d'astreinte

VU la délibération N°DEL2018.151 en date du 26 juin 2018 portant mise en place du régime indemnitaire de Thonon Agglomération et précisant les montants d'indemnisation et les repos compensateurs des astreintes et interventions pendant l'astreinte

VU la délibération N° CC001645 en date du 25 janvier 2022 prenant acte des Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération sur la période de 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus.

VU la délibération n°CC001686 en date du 22 février 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes

VU le Comité technique en date du 11 avril 2022,

M. le Président rappelle au conseil communautaire que la Chambre Régionale des Comptes a demandé à l'agglomération de préciser le dispositif actuellement en vigueur en matière d'astreinte,

les délibérations actuelles ouvrant le principe d'y recourir mais ne précisant pas exactement les modalités de leurs mises en œuvre. En conséquence, il précise :

- qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.
- Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.
- Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.
- qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions réglementaires énoncées ci-dessus, de déterminer, après avis du comité technique compétent, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

M le Président rappelle que la mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

La collectivité pourra ainsi recourir à la mise en place d'une astreinte dans les cas suivants :

- Assurer de manière permanente la surveillance, l'exploitation ou la maintenance des équipements, bâtiments et infrastructures publiques et effectuer toutes opérations permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens (dont : collecte, transport, épuration de l'eau, production ; acheminement, traitement et distribution de l'eau ; collecte et traitement des déchets ; le bon fonctionnement des transports publics ; déneigement ; événements climatiques ; accidents ; le maintien à domicile des personnes ; etc.)
- Assurer le bon déroulement des manifestations sportives et culturelles,
- Assurer la continuité du service en vue d'une intervention d'urgence,
- Assurer des permanences pour les week-ends prolongés
- De manière générale toutes les interventions des services nécessaires pour assurer le niveau de service public attendu

Les astreintes auront lieu selon des modalités différentes, propres à chaque service, définies afin d'en faciliter la mise en œuvre et l'efficacité pour la continuité du service public et le roulement des agents ; lesdites modalités sont rapportées ci-dessous étant rappelé qu'en ce qui concerne les agents en cycle à 4 jours, le jour d'astreinte sur le jour non travaillé ne donne lieu à aucune compensation particulière au-delà de l'indemnité d'astreinte.

Il est proposé de fixer comme suit les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, pendant ces périodes, accomplies par les agents titulaires et stagiaires de la collectivité et les agents non titulaires.

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings...)	Modalités de compensation (éventuellement au choix de l'exécutif)*
Autres filières (que la filière technique)			
Continuité de service structures petite enfance : bon fonctionnement du service, lien avec les professionnels (pas les parents) pour gestion des arrêts maladie, absence, accident / gestion du planning afin de garantir les ouvertures/fermetures et taux d'encadrement	Petite enfance : - Directeur(trice) structures petite enfance - Directeur(trice) du multi-accueil - Directeur(trice) adjoint(e) du multi-accueil et Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (RSAI) - Educateur-trice de Jeunes Enfants - Animateur(trice) crèche encadrant(e)	Roulement hebdomadaire Moyens : téléphone portable et ordinateur d'astreinte En dehors des horaires d'ouverture : 18h30-7h30 en semaine, week-end et jours fériés Suspension des astreintes lors des périodes de fermetures, reprise le vendredi précédant le lundi de réouverture à 18h30	Astreinte : Paiement ou repos compensateur Intervention : Paiement ou repos compensateur
Conditions climatiques, accidents, bon fonctionnement des transports publics	Transports Mobilité : - Responsable transports et déplacements - Chargé(e) de suivi DSP mobilité - Gestionnaire DSP	Roulement hebdomadaire : du lundi au dimanche, en dehors des horaires d'ouverture du service. Les agents sont d'astreinte 1 semaine sur 2. Moyens : téléphone portable et ordinateur portable	Astreinte : Paiement ou repos compensateur Intervention : Paiement ou repos compensateur
Filière technique (astreintes d'exploitation, de sécurité, de décision)			
Assurer de manière permanente la surveillance, l'exploitation ou la maintenance des équipements			
Astreinte d'exploitation THONON 1	Service de l'eau et de l'assainissement – antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les Bains, Le Lyaud, Anthy sur	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens	Astreinte : Paiement Intervention : Paiement ou repos compensateur

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

	<p>Léman - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé</p>	de communication)	
<p>Astreinte d'exploitation THONON 2</p>	<p>Service de l'eau et de l'assainissement – antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les bains, Le Lyaud, Anthy sur Léman - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e) études et travaux - Chef(fe) d'équipe exploitation - Adjoint(e) responsable exploitation réseaux - Technicien(e) ressource en eau - Technicien(e) électromécanique et automatisme</p>	<p>Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)</p>	
<p>Astreinte d'exploitation assainissement</p>	<p>Service de l'eau et de l'assainissement – Antenne de Perrignier. Territoire de l'agglomération hors Thonon les Bains - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e) études et travaux - Responsable assainissement - Responsable d'exploitation</p>	<p>Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)</p>	

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

	réseaux - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé		
Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 1	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 2	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation production eau potable	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau - Responsable eau	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenevex Yvoire

	potable		
Astreinte d'exploitation STEP	Service de l'eau et de l'assainissement - agents d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Responsable STEP et postes de refoulement	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation Postes	Service de l'eau et de l'assainissement - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Responsable STEP et postes de refoulement	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

* L'organe délibérant a la possibilité d'autoriser l'exécutif à faire le choix, rémunération ou repos compensateur, au moment de la période d'astreinte dans la limite du budget alloué à cet effet.

Le personnel peut percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires seulement si l'intervention a entraîné des heures supplémentaires et s'il remplit les conditions pour en bénéficier.

Il est précisé que les périodes d'astreinte et les interventions donnent lieu à indemnisation ou à repos compensateur (comme mentionné dans la délibération n°DEL2018.151 du 26 juin 2018), sauf pour les agents suivants :

- Agent qui disposent d'un logement de fonction
- Agent qui bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure.

Il est également précisé que ces rajouts d'emplois concernés sont nécessaires afin d'assurer la continuité de service des missions concernées. Ils pourront être modifiés lorsque les recrutements nécessaires auront été effectués.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le recours aux astreintes pour les agents appartenant des services et emplois énumérés, dans les conditions susvisées et à effet au **1^{er} mai 2022**,
INSCRIT au budget les crédits correspondants,
AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Questions diverses

Retour des conseils à Perrignier, salle du Conseil Communautaire.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :

- Délibération n° CC000887 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président
- Délibération n° CC000886 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé	Décision
1692	15/03/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «L'ARBORESCENCE» VEIGY FONCENEX	ATTRIBUE une aide de 25 500 € à HALPADES pour la réalisation de 9 logements locatifs sociaux : 3 PLai et 6 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1693	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 920,84 € à Monsieur Goéry LAVOIL pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 1920,84 € à Monsieur Goéry LAVOIL, demeurant 32 avenue de Saint Disdille à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1694	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 790,92 € à Madame Mélissa GIGLIO pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 1 790,92 € à Madame Mélissa GIGLIO, demeurant 22 bis avenue d'Evian à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.

N°	date	Intitulé	Décision
1695	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Madame Odile FOURRE pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Madame Odile FOURRE, demeurant 6 chemin du Paradis à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1696	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 470,27 € à Monsieur Jean-Claude BACHELLERIE pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 470,27 € à Monsieur Jean-Claude BACHELLERIE, demeurant 21 chemin des Marmottes à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1697	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 7 239,25 € à Monsieur Florent RICHEZ pour des travaux « Economie d'énergie » et « Travaux Lourds »	ATTRIBUE une aide financière de 7 239,25 € à Monsieur Florent RICHEZ, demeurant 29 rue des Bassins à Allinges pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie » et « Travaux lourds », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1698	15/03/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 497,53 € à Madame Marguerite BERGER pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 497,53 € à Madame Marguerite BERGER, demeurant 4 avenue des Tilleuls à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1699	15/03/2022	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Dominique PANGALLO pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Dominique PANGALLO, demeurant 172 route du moulin de la Glacière à Sciez pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1700	15/03/2022	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Philippe BERMEJO pour des	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Philippe BERMEJO, demeurant 8 allée des Precettes à Nernier pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé –

N°	date	Intitulé	Décision
		travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1701	15/03/2022	ZAE DES ESSERTS - Convention de servitude pour l'alimentation en énergie électrique du lot 5 - SCI la Forge (parcelle B 2765)	AUTORISE M. le Président ou M. le douzième Vice-Président en charge de la politique du grand cycle de l'eau à signer l'acte notarié et, le cas échéant, tout autre document afférent à ce dossier.
1702	29/03/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «Villa MERIDIA» - MESSERY	ATTRIBUE une aide de 24 000 € à « HAUTE-SAVOIE HABITAT » pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux : 3 PLAi et 4 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1703	29/03/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «Chemin de la Bandière» PERRIGNIER	ATTRIBUE une aide de 46 000 € à « ALLIADE HABITAT » pour la réalisation de 13 logements locatifs sociaux, soit 5 PLAi et 8 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1704	29/03/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «11 avenue de Verdun» THONON-LES-BAINS	ATTRIBUE une aide de 27 000 € à « ERILIA » pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux, soit 4 PLAi et 6 PLUS, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1705	29/03/2022	PLH – Attribution d'aide à la production de logement locatifs sociaux «Le Frêne Fleuri» SCIEZ	ATTRIBUE une aide de 4 000 € à « SCA Foncière d'Habitat et Humanisme » pour la réalisation de 2 logements locatifs sociaux : 2 PLAi adaptés, PRECISE que son montant sera porté au budget de l'année N+1 après réception de l'attestation de démarrage de l'opération fournie par le bailleur, au plus tard le 31/08/N, AUTORISE M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.
1706	29/03/2022	SCHEMA DIRECTEUR DE RANDONNEE - Balisage du GR 5 - Convention d'autorisation de pose du balisage avec Madame Julie CHEVALLIER	APPROUVE les termes de la convention d'autorisation pour la pose du balisage sur la parcelle sise à Armoy (74200), cadastrée section AA n°302, appartenant à Madame Julie CHEVALLIER, AUTORISE Monsieur le Président, ou sa 13 ^{ème} Vice-présidente déléguée aux politiques culturelle et sportive communautaires, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

N°	date	Intitulé	Décision
1707	29/03/2022	SCHEMA DIRECTEUR DE RANDONNEE - Balisage du GR 5 - Convention d'autorisation de pose du balisage avec Madame et Monsieur VITASSE	APPROUVE les termes de la convention d'autorisation pour la pose du balisage sur la parcelle sise au LYAUD (74200), cadastrée section AC n°324, appartenant à Monsieur et Madame VITASSE, AUTORISE Monsieur le Président, ou sa 13 ^{ème} Vice-présidente déléguée aux politiques culturelle et sportive communautaires, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.
1708	29/03/2022	SCHEMA DIRECTEUR DE RANDONNEE - Balisage du GR Balcon du Léman - Convention d'autorisation de passage et de pose du balisage avec Madame Nicole LANCON et Monsieur Pierre LANCON	APPROUVE les termes de la convention d'autorisation pour le passage du public et pour la pose du balisage sur la parcelle sise à Draillant (74550), cadastrée section B n°812, appartenant à Madame Nicole LANÇON et Monsieur Pierre LANÇON. AUTORISE Monsieur le Président, ou sa 13 ^{ème} Vice-présidente déléguée aux politiques culturelle et sportive communautaires, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.
1709	29/03/2022	CONSTITUTION DE SERVITUDE. DELIBERATION RECTIFICATIVE A LA DELIBERATION BC001599 du 21 décembre 2021	DECIDE de rectifier la délibération n°BC001599 du 21 décembre 2021, entachée d'une erreur matérielle en ce qu'elle autorise la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée section A 1898, d'une surface de 269 m ² , sise 1376 Route RN5 à VEIGY-FONCENEX (74140), pour une seule canalisation, APPROUVE la constitution par acte notarié d'une servitude pour le réseau d'eau potable grevant la parcelle cadastrée section A 1899, d'une surface de 117 m ² , sise Route RN5 à VEIGY-FONCENEX (74140), appartenant à la commune de Veigy-Foncenex et faisant l'objet d'un bail emphytéotique au profit de Léman Habitat Office Public de l'Habitat de Thonon Agglomération, servitude consentie à titre gratuit, selon le plan annexé et les caractéristiques susmentionnées, PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à Thonon Agglomération, AUTORISE M. le Président ou M. le douzième Vice-Président en charge de la politique du grand cycle de l'eau à signer l'acte de constitution de cette servitude et, le cas échéant, tout autre document afférent à cette servitude.
1710	29/03/2022	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 2000 € à Monsieur Mickaël POITEVIN pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 2 000 € à Monsieur Mickaël POITEVIN, demeurant 40 route Impériale à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1711	29/03/2022	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Jérôme MICHAUD pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif «	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Jérôme MICHAUD, demeurant 43 route du Bourg à Massongy pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération,

N°	date	Intitulé	Décision
		PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1712	29/03/2022	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Georges DUVERNOY pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Georges DUVERNOY, demeurant 245 avenue de l'église à Sciez pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1713	29/03/2022	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA REALISATION DE JARDINS PARTAGES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX	DECIDE de répondre favorablement à la demande de la commune de Veigy-Foncenex, APPROUVE le projet de convention d'occupation à titre précaire fixant les modalités de mise à disposition des parcelles cadastrées E 2036 et E 2043, sises Triche le Beau à Veigy-Foncenex (74140), à la commune de Veigy-Foncenex, à titre gratuit, pour la réalisation de jardins partagés, AUTORISE M. le Président, ou M. le 9 ^e Vice-Président en charge des travaux et bâtiments communautaires, à signer la convention et, le cas échéant, tout autre document afférent à cette mise à disposition.
1754	05/04/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 479,36 € à Madame Janine MORESSEE pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 479,36 € à Madame Janine MORESSEE, demeurant 508 avenue du Salève à Bons-en-Chablais pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement, inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1755	05/04/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 805,68€ à Madame Monsieur Guy BARBIER pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 805,68 € à Monsieur Guy BARBIER, demeurant 105 route des Arrals à Loisin pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement, inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1756	05/04/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 847,16 € à Monsieur Fabrice TANQUERREL pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 1 847,16 € à Monsieur Fabrice TANQUERREL, demeurant 56 Impasse de la Combe à Sciez pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire,

N°	date	Intitulé	Décision
			PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1757	05/04/2022	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 395,38 € à Madame Coraline BENDOTTI pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 2 395,38 € à Madame Coraline BENDOTTI, demeurant 135 rue de la Lolette à Bons-en-Chablais pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », inscrite au budget principal de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1758	05/04/2022	SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE - Travaux d'aménagement - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie	DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux d'aménagement ponctuels décrits ci-dessus, AUTORISE M. le Président, ou sa 13 ^{ème} Vice-présidente déléguée aux politiques culturelle et sportive communautaires, à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'accompagnement financier et plus généralement tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA-2022-09 (BIB) : Acquisition et livraison d'ouvrages imprimés pour le réseau des bibliothèques	marché de FCS	22/03/2022	18957,35 € HT	LIBRAIRIE BIRMANN (MAJUSCULE)
MAPA-2022-04 (ENV) : Etude de définition des réseaux écologiques et élaboration programme d'actions sur le territoire de Thonon Agglomération	Marché de prestations intellectuelles	29/03/2022	76975 € HT	ECOVIA /OXALIS /UBIQUISTE

Décisions

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Plateaux repas Commissions 15/03/2022			103,02 €	BONDAZ VIANDE
Abonnement Gazette Pass	22AGE00012	24/03/2022	3 721,84 €	GROUPE MONITEUR
Maintenance corrective forfaitaire du site internet et abonnement pour ASPMail.Eolas	22COM00020	24/03/2022	860,00 €	SARL EOLAS INTERACTIVE GROUPE BUSINESS ET DECISION
Convention de partenariat Pack annonces		22/03/2022	500,00 €	Activ emploi
Convention de prestations de services de 6 mois 1 j par semaine	Convention AJD	30/03/2022	5000 € (ttc)	GROUPE SOS SOLIDARITES -ASSFAM

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Forum Job d'été - 25.04.2022	22AGE00013	04/04/2022	300 € (TTC)	CARREFOUR MARKET
CC 05.04.2022 projet de territoire	22AGE00014	10/04/2022	761,14	Boucherie VACHAT
Conception graphique visuels enquête publique RLPi	22COM00026	10/04/2022	180,00 €	KALISTENE
Office de tourisme intercommunal à Yvoire - Sélection d'un bureau d'étude amiante et plomb.	devis	07/12/21	1 600,00 €	QUALICONTROL
Rénovation et harmonisation des éclairages extérieur de la crèche des Lutins à Allinges - annule et remplace 21PAT00702	DC216079	09/12/21	2 862,60 €	HENCHOZ
Aménagement du Local France Service Douvaine - Sélection d'un bureau d'étude fluides	Proposition d'honoraires de décembre 2021	09/12/2021	6 400,00 €	PROJECTEC
Remplacement cartouches de désenfumage - local OM à Vongy	21000726	09/12/2021	73,60 €	SECURISK
STEP du Bas-Chablais - Dépose agiteur - Mise à disposition grue 60T	PJO-D2105467-0	17/12/2021	603,20 €	SE LEVAGE
Commande de Chaux vive - STEP du Bas chablais		17/12/2021	6 709,50 €	LHOIST
Inspections télévisées et curage -Centre village de la Commune du Lyaud et rue saint sébastien Thonon	DEVIS 237	31/12/2021	4 858,00 €	JP DETECTO
Mission CSPS pour travaux extension EU - Margencel	Devis 13/12/21	21/12/2021	1 625,00 €	SPS Contrôle
Réparation potrte coulissante - Local technique - Déchetterie Douvaine	2021 12 103	21/12/2021	841,00 €	LANCON ET FILS
Office de tourisme intercommunal à Yvoire - Sélection d'un contrôleur technique	741-C-2021-004D/1	21/12/2021	4 600,00 €	ALPES CONTROLES
Collecte extincteurs en déchetteries	Devis du 23/12/21	23/12/2021	866,00 €	TRIALP
Remplacement des circulateurs de l'installation d'eau chaude - Gymnase de margencel	20218351	27/12/2021	2 820,00 €	LANSARD
Commande pour réalisation d'un	DQE	27/12/2021	2 957,50 €	JP DETECT'O

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
diagnostic du réseau d'eaux pluviales existant				
Commande pour réalisation de diagnostics amiante et HAP sur enrobés routiers - Travaux d'eau et d'assainissement - Le lyaud	DE0180	27/12/2021	1 244,50 €	GEOCAPA
Commande pour réalisation de diagnostics amiante et HAP sur enrobés routiers - Travaux d'eau et d'assainissement - Bons	DE0179	27/12/2021	2 007,00 €	GEOCAPA
Commande de Fioul - Château de Thénières Ballaison	38304838	05/12/2021	6 483,36 €	UGAP
Commande de Fioul - Ateliers du Domaine de Thénières Ballaison	38304829	05/12/2021	6 483,36 €	UGAP
Commande de Fioul - Gymnase	38304846	05/12/2021	6 483,36 €	UGAP
Désembouage du système de chauffage du gymnase de Bons-en-Chablais	Devis du 02.12.2021	05/01/2022	2 877,20 €	HAUTEVILLE
Pièces de rechange STEP DOUVAINE	DEV2112VIL-0179	05/01/2022	563,99 €	BARET
Office de tourisme intercommunal à Yvoire - Entretien citerne fioul	devis 21123952	05/01/22	1 753,50 €	CITERNETT
Aménagement du Local France Service Douvaine - Sélection d'un bureau d'étude amiante et plomb.	devis	11/01/22	1 500,00 €	QUALICONTROL
STEP du Bas-Chablais - Repose agiteur - Mise à disposition grue 60T	PJO-D2105467-02	11/01/2022	603,20 €	SE LEVAGE
STEP du Bas-Chablais et postes - Réparation de variateurs de fréquence	Bon de commande ouvert	11/01/2022	7 000,00 €	LVH
STEP du Bas-Chablais - Contrat de prestation de service pour la maintenance de l'automatisme du 01.01.2022 au 31.01.2022	Contrat 2022	11/01/2022	DQE	AIE
Aménagement du Local France Service Douvaine - Sélection	Offre contrat 741-C-2021-0040/0	12/01/22	2 900,00 €	ALPES CONTROLES

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
d'un bureau de contrôle				
Fourniture et pose d'un lampadaire suite accident avec 1 livreur sur le domaine de Thénières	Devis 21144JT	12/01/2022	4 480,00 €	SPIE
Entretien annuel de la chaufferie - Gymnase de Douvaine	85/19337	13/01/2022	853,85 €	MULTIDEP
Cartes carburant - Benne de la régie OM pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot1	13/01/2022	300,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - Véhicules du service déchets pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot2	13/01/2022	420,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - 7 Véhicules du service Patrimoine pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot3	13/01/2022	420,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - 9 Véhicules du service Patrimoine pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot2	13/01/2022	540,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - 18 Véhicules du service Assainissement pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot2	14/01/2022	1 080,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - 28 Véhicules du service eau Potable pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot2	14/01/2022	1 680,00 €	MOONGROUP
Cartes carburant - 1 poids-lourd du service eau Potable pour l'année 2022	Marché AOO-2021-04 lot1	14/01/2022	60,00 €	MOONGROUP
Inspections télévisées à la réception des travaux - avenue de St disdille et avenue des Ducs de Savoie à Thonon	D22/005	14/01/2022	2 289,00 €	TEDECO
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers - Maillage urbain, rond-point, 104 avenue de Genève à Douvaine	Marché AOO-2018-05 lot 1	14/01/2022	37 312,00 €	ASTECH
Produits d'entretien - Gymnase de Margencel	301706593	14/01/2022	824,66 €	UGAP
Produits d'entretien - Château de Thénières et Instance Perrignier	301709226	14/01/2022	2 708,93 €	UGAP
Fourniture et installation de	Marché AOO-2018-05 lot 1	14/01/2022	42 928,00 €	ASTECH

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
dispositifs de collecte des déchets ménagers - Espace du Lac, rue des Pêcheurs à Anthy				
Réparation Fibre optique - STEP DOUVAINE	118765	14/01/2022	2 927,54 €	REXEL
Déneigement déchetterie de Bons en chablais	6806	14/01/2022	1 170,00 €	CHAPUIS TP
Réfection de branchements d'eau - Chemin de Tappaz à Thonon	Marché 2021-02 lot 2 / BDC 49A	14/01/2022	8 137,50 €	Groupement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP		14/01/2022	4 267,20 €	FERACID
Extension du réseau d'assainissement - chemin de Tappaz à Thonon les Bains	Marché 2021-02 lot 2 / BDC 49B	17/01/2022	32 678,31 €	Groupement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
Mise à niveau de tampons - route de la gare (RD135) à Perrignier	Marché 2021-02 lot 2 / BDC 50	17/01/2022	2 650,19 €	Groupement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
Commande de tablettes en bois mélaniné	16382	17/01/2022	274,43 €	MAGRETTI
matériaux électriques - chantiers multiples	8702200	17/01/2022	3 825,60 €	SONEPAR
Analyses de tensioactifs - Système de Douvaine		17/01/2022	1 197,00 €	LAEPS
Elagage de Feuillus - Ressourcerie Anthy sur leman	DEP-21-883006-00462996/161143	17/01/2022	8 297,22 €	ONF
Equipements divers agents - Electroportatif et kit d'intervention	8411816	17/01/2022	6 273,09 €	SONEPAR
Nettoyage des bacs et des conteneurs de collecte des déchets sur le territoire de Thonon Agglo - Intervention de lavage selon les périodicités - Zone 2	Marché 2019-28 lot 1 /Bdc6	18/01/2022	14 686,00 €	LIEN
Nettoyage des bacs et des conteneurs de collecte des déchets sur le territoire de Thonon Agglo - Intervention de lavage selon les périodicités - Zone 1	Marché 2019-28 lot 1 /Bdc7	18/01/2022	2 048,00 €	LIEN
Nettoyage complet et désinfection des conteneurs des points d'apport volontaire	Marché 2019-28 lot 2	18/01/2022	8 895,00 €	CSP

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - Rond-point de Vereitre, rue du Léman à Chens	Marché AOO-2018-05 lot 4	18/01/2022	18 318,30 €	FAVRE 4
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - route des mermes à veigy	Marché AOO-2018-05 lot 4	18/01/2022	1245,,45	FAVRE 4
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - av de la Dranse / ch du clos d'Yvoire à Thonon	Marché AOO-2018-05 lot 4	18/01/2022	3 798,70 €	FAVRE 4
Contre-expertise d'un diagnostic d'inspection télévisé - carrefour Noyer Allinges	4875	12/01/2022	407,04 €	EMC TP
Achat kite de réparation - Poste des Pêcheurs à Yvoire	1005505868	21/01/2022	9 284,40 €	GRUNDFOS
Achat pompe neuve - Poste de Tougues	1076236	21/01/2022	5 374,00 €	SULZER
Commande de Lait de Chaux	devis du 19/01/21	21/01/2022	4 646,61 €	PLATRET
Hydrocurage et Inspection télévisé du réseau assainissement avant travaux à Bons et Brenthonne	D22-006	21/01/2022	4 187,50 €	TEDECO
Achat des EPI pour les agents du service Environnement		21/01/2022	212,08 €	VPSL
achat complémentaires d'EPI pour la régie OM		21/01/2022	647,93 €	VPSL
achat complémentaires d'EPI pour agents Perrignier		21/01/2022	102,96 €	VPSL
Achat complémentaire d'EPI pour agents Thonon		21/01/2022	193,20 €	VPSL
Achat complémentaire d'EPI pour agents de Perrignier et Thonon		21/01/2022	342,25 €	VPSL

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Fourniture des EPI - lot 2 : Fourniture de Chaussants		21/01/2022	265,05 €	CHAMPION ROCH
Achat complémentaire d'EPI pour agents de Perrignier		21/01/2022	199,14 €	VPSL
Dératisation des points d'apport volontaire	Contrat O087309	25/01/2022	2 770,00 €	ECOLAB
Remplacement d'une clé de vestiaire cassée (Gymnase DOUVAINE)	Devis DE00000936	25/01/2022	24,17 €	BELOTTI
Remise en état du terrain travaux d'eau usée	Devis AU TOUR DU JARDIN	25/01/2022	2 338,00 €	AU TOUR DU JARDIN
Création d'un accès supplémentaire pour effectuer des travaux dans le placard électrique et le local VMC.	Devis 00453	25/01/2022	2 900,00 €	SMS-MMS
Mise en place d'un conteneur semi-enterré pour la collecte du verre sur la commune de Thonon-Les-Bains	Offre de Location N°PJO-D2200187-0	24/01/2022	499,20 €	SE LEVAGE
Achat de petits matériels véhicules	Commande ouverte	24/01/2022	200,00 €	BETEND DECURNINGE
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	24/01/2022	500,00 €	CHAMPION ROCH
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	24/01/2022	1 000,00 €	MAGRETTI
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	24/01/2022	1 000,00 €	MAGRETTI
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	24/01/2022	500,00 €	NOVAMAT
Achat matériel électrique	Commande ouverte	24/01/2022	1 500,00 €	REXEL
Achat matériel électrique	Commande ouverte	25/01/2022	2 000,00 €	SONEPAR
Achat matériel électrique	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	SONEPAR
Achat Fournitures industrielles techniques	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	BARET
Achat de petits matériels véhicules	Commande ouverte	25/01/2022	200,00 €	BETEND DECURNINGE
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	BRICONAUTES
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	1 500,00 €	CHAMPION ROCH

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	DUBOULOZ
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	GEDIMAT MUDRY
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	GINISTRY
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	4 000,00 €	MAGRETTI
Achat plomberie	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	NOVASANIT
Achat quincaillerie, serrurerie	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	PROLIANS
Achat matériel électrique	Commande ouverte	25/01/2022	2 000,00 €	SONEPAR
Achat de petits matériels véhicules	Commande ouverte	25/01/2022	100,00 €	BETEND DECURNINGE
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	CHAMPION ROCH
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	3 000,00 €	MAGRETTI
Achat quincaillerie, serrurerie	Commande ouverte	25/01/2022	500,00 €	PROLIANS
Achat de petits matériels véhicules	Commande ouverte	25/01/2022	500,00 €	BETEND DECURNINGE
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	600,00 €	DUBOULOZ
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	25/01/2022	1 000,00 €	FRANS BONHOMME
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	25/01/2022	500,00 €	LANVERS MATERIAUX
Achat quincaillerie, peinture, petits outillages	Commande ouverte	25/01/2022	4 000,00 €	MAGRETTI
Achat plomberie	Commande ouverte	25/01/2022	1 500,00 €	NOVASANIT
Achat matériaux divers de construction	Commande ouverte	25/01/2022	750,00 €	NOVAMAT
Achat matériel électrique	Commande ouverte	25/01/2022	3 000,00 €	REXEL
Carrière et décharge	Commande ouverte	28/01/2022	18 000,00 €	SAGRADRANSE
Carrière et décharge	Commande ouverte	28/01/2022	1 000,00 €	CHABLAIS BETON
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers - services techniques, 318 chemin de la ruaz à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 1	27/01/2022	22 464,00 €	ASTECH
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers - services techniques, chemin de Feycler à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 1	27/01/2022	30 910,00 €	ASTECH

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers - Parking, 89 chemin de la ruaz à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 1	27/01/2022	23 039,00 €	ASTECH
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers - Chemin des mottes à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 1	27/01/2022	30 910,00 €	ASTECH
Diagnostic ITV pour suspicion d'une casse réseau - 29 allée de la Dame à Thonon	Devis 26316	27/01/2022	2 651,66 €	SCAVI
Chantiers multiples: Symagev + Pépinières VONGY	OFFRE DE PRIX 0008723728	28/01/2022	3 175,79 €	SONEPAR
Thénière château 2ème étage: travaux éclairage, maintenance BAES de tout le bâtiment, Sous-sol château/ installation DI + installation d'un circuit BAES	OFFRE DE PRIX 0008723728	28/01/2022	1 487,31 €	SONEPAR
Amélioration de la ventilation des locaux du gymnase de BONS, Fortes odeurs de produit chimique dans les locaux techniques et de stockage. La ventilation des locaux est indispensable	DEVIS: GYMNASSE DE BONS EN CHABLAIS	28/01/2022	6 450,00 €	SAS METALP
Le terminal opérateur des centrifugeuses est HS (carte mère), Nous proposons donc de le remplacer par du matériel neuf	DEVIS DMA0122-D1691	28/01/2022	1 000,00 €	AIE
Remplacement de la serrure porte c'accès de la crèche de la crèche d'ALLINGES (crèche des LUTINS),Serrure haute sécurité	DEVIS 374840	28/01/2022	111,32 €	PROLIANS
Réparation ascenseur - antenne Perrignier	147164428	31/01/2022	2 268,17 €	SCHINDLER
Réparation - Poste du Moulin	222008096	01/02/2022	662,39 €	XYLEM
Enlèvement des bornes aériennes de verre HS à THONON	DEVIS du 25/01	04/02/2022	950,00 €	ORTEC
Fourniture et installation de dispositifs de collecte		04/02/2022	30 084,00 €	FAVRE 4

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Arroy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
des déchets ménagers -installation de conteneur - enrobés sur 8 sites				
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers -installation de conteneur - chemin de la tuilières à Veigy		04/02/2022	1 476,00 €	FAVRE 4
Fourniture et installation de dispositifs de collecte des déchets ménagers -installation de conteneur - route du chablais à Veigy		04/02/2022	720,00 €	FAVRE 4
Urgence réparation suite à des fuites sur l'alimentation et l'écoulement du lavabo PMR au 2ème étage + chauffe-eau, évier de la salle de pause au 3ème étage Château de THENIERES	DEVIS N° DEV-2022- 0081	07/02/2022	723,00 €	CARRAUD PLOMBERIE
Aménagement d'un sanitaire et d'un point d'eau chaude à l'atelier des Tuilerie,	DEVIS N° DEV-2022- 0080	07/02/2022	3 995,00 €	CARRAUD PLOMBERIE
Remplacement de la lame de l'autolaveuse dy gymnase de Bons en Chablais	DEVIS N°5732	07/02/2022	123,12 €	ALPES HYGIENE
Extension réseau eau potable Bons vers Brenthonne	DEVIS N°22006	07/02/2022	5 000,00 €	GTR
Extension du réseau d'assainissement sur la commune de Brenthonne	DEVIS N°22003	07/02/2022	10 000,00 €	GTR
Produits entretien gymnase MARGENCEL	DEVIS 301737009	08/02/2022	106,40 €	UGAP
Débroussaillage du ruisseau de la Folatière à MASSONGY	DEVIS 1365	08/02/2022	4 180,00 €	SARL MOUCHET
Cloisement de baie bureau du SUN au 2ème étage au château THENIERES	Modélisation Château de Thénieres	08/02/2022	2 135,34 €	BONDAZ SARL
Signalitique parking de la Pépinière DELTA	DEVIS 2954	09/02/2022	769,45 €	EUROPE SIGNALETIQUE
Isolation acoustique de la salle de pause du 3ème étage- THENIERES	OFFRE DE PRIX Salle de pause -3ème étage Thénieres	09/02/2022	3 404,00 €	TDACOUSTIC

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Remplacement du bac à sel pour adoucisseur chaufferie Gymnase de Margencel	DEVIS 20228441	10/02/2022	320,00 €	LANSARD
Produits entretien gymnase de Bons en Chablais	DEVIS 301720710	10/02/2022	677,99 €	UGAP
Réparation benne à OM	DEVIS-DPR-22-0739	10/02/2022	490,68 €	SEMAT
Achat balais essui glace	BL B1007942	10/02/2022	31,04 €	SARL LEMAN PIECES AUTO
intégration donnée DT DICT	DEV-2022-02-08-07		175,00 €	RGD
Audit annuel de la STEP de DOUVAINE (Contrat en cours)	Contrat A532380879 (Intervention le 04/04)	10/02/2022	1 530,00 €	APAVE SUDEUROPE SAS
Prélèvement pour analyse des eaux de sortie de la STEP	DEVIS 2022-04	10/02/2022	1 885,00 €	HYPERIT
Fourniture de matériel de télégestion site de TAPPAZ	Marché PN-2018-13(ASS)	10/02/2022	2 535,00 €	SOFREL LACROIX
Fourniture de matériel de télégestion DIVERS POSTE	Marché PN-2018-13(ASS)	10/02/2022	8 730,00 €	SOFREL LACROIX
Chantiers 03: Intallation d'un aérotherme pour le vestiaire du gymnase de BONS EN CHABLAIS + Installation de radians dans des bureaux divers à THENIERES	OFFRE DE PRIX 0008757343	10/02/2022	2 901,27 €	SONEPAR
Occultation des fenêtres du local OM	DEVIS D2200178	10/02/2022	1 878,03 €	SAUNIER
Réfection de parking des ateliers	DEVIS D-00909	10/02/2022	6 158,00 €	BEL & MORAND
Commande de réactif pour le système en temps réel pour l'élimination du phosphore	DEVIS 2031700	11/02/2022	3 830,51 €	HACH
URGENCE currage STEP	Marché AOO-2021-02 Lot 8	11/02/2022	2 600,00 €	ORTEC
INTERVENTION DE CURAGE EN URGENCE	Marché AOO-2021-02 Lot 7	11/02/2022	6 500,00 €	ORTEC
CURAGE EN URGENCE POSTE DE RELEVAGE OUEST	Marché AOO-2021-02 Lot 8	11/02/2022	6 500,00 €	ORTEC
CURAGE EN URGENCE POSTE DE RELEVAGE OUEST	Marché AOO-2021-02 Lot 7	11/02/2022	11 050,00 €	ORTEC
CURAGE EN URGENCE RESEAUX SECTEUR OUEST	Marché AOO-2021-02 Lot 8	11/02/2022	16 900,00 €	ORTEC
CURAGE EN URGENCE SECTEUR EST	Marché AOO-2021-02 Lot 7	11/02/2022	5 200,00 €	ORTEC

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
CURAGE EN URGENCE SECTEUR OUEST	Marché AOO-2021-02 Lot 8	11/02/2022	5 200,00 €	ORTEC
Renouvellement de convention	N°Renouvellement 14529097	11/02/2022	198,33 €	AIR LIQUIDE
Produits entretien site de PERRIGNIER Eau	DEVIS 301739049	11/02/2022	690,40 €	UGAP
Changement des capteurs d'autosurveillance des rejets d'eaux usées pour le DO20 et Tappaz	DEVIS OF222764	11/02/2022	5 623,80 €	HYDREKA
Sonde de niveau pour les DO2 et DO20	OFFRE DE PRIX 1309260/1.0	11/02/2022	1 636,60 €	VEGA
Bulle à Bulle pour le DO Bougerie	DEVIS 2112034	14/02/2022	2 693,18 €	COMETEC
Commande de panneaux de bois "Salle de Crise"THENIERES	A.R DE COMMANDE N° DE PIECE 2291818	14/02/2022	842,95 €	LALLIARD
Mise à disposition de lubrifiant + Huile 2T aux agents pour les véhicules (PERRIGNIER)	COMMANDE 1381599	14/02/2022	375,04 €	SARL BETEND DECURNINGE
Enlèvement du véhicule 2276-ZK-74 enexploité depuis 2 ans (pb mécaniques)	DEVIS DU 10/01/2022	14/02/2022	697,50 €	LEMAN POIDS LOURD BARATAY
Complément fibre optique STEP DOUVAINE	OFFRE DE PRIX 000118795	14/02/2022	346,21 €	REXEL
Branchement partie publique 1202 Avenue des Châteaux ALLINGES BON DE COMMANDE 31	Marché AOO-2021-02 Lot 2	14/02/2022	16 427,52 €	Groupement BEL & MORAND
Réparation local de la Ressourcerie à ANTHY	DEVIS D210501	16/02/2022	7 214,79 €	PIERRE PERRIN
Branchement partie publique 958 avenue des 3 Cols ALLINGES BON DE COMMANDE 37	Marché AOO-2021-02 Lot 2	16/02/2022	9 475,80 €	Groupement BEL & MORAND
Regard sur piquage existant 30 avenue Saint François de Sales ALLINGES-BON DE COMMANDE 38	Marché AOO-2021-02 Lot 2	16/02/2022	11 329,40 €	Groupement BEL & MORAND
Délimitation du domaine public fluvial base nautique de Sciez	DEVIS 202201-00043	16/02/2022	2 254,00 €	BARNOUD TROMBERT GEOMETRES
Inspections télévisées et tests à l'air sur réseau neuf d'assainissement sur chemin de Tappaz à Thonon	DEVIS D22-037	17/02/2022	574,05 €	TEDECO

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
ANTENNE PERRIGNIER - ENTRETIEN ESPACES VERTS - LOT 3	marché entretien espaces verts		1 315,80	LE LIEN (LEM077)
DOMAINE DE THENIERES BALLAISON -ENTRETIEN ESPACES VERTS - LOT 3	marché entretien espaces verts		10 320,00	LE LIEN (LEM077)
COLONIE ALSTOM - ENTRETIEN ESPACES VERTS - LOT 3	marché entretien espaces verts		8 684,28	LE LIEN (LEM077)
CRECHE DES LUTINS AREOSPATIAL - ENTRETIEN ESPACES VERTS	marché entretien espaces verts		4 473,72	LE LIEN (LEM077)
GRANGE DE SERVETTE -ENTRETIEN ESPACES VERTS	marché entretien espaces verts		3 199,20	LE LIEN (LEM077)
GYMNASE DOUVAINE -ENTRETIEN ESPACES VERTS	marché entretien espaces verts		3 498,48	LE LIEN (LEM077)
GYMNASE MARGENCEL - ENTRETIEN ESPACES VERT	marché entretien espaces verts		7 631,64	LE LIEN (LEM077)
GYMNASE BONS - ENTRETIEN ESPACES VERT	marché entretien espaces verts		4 736,88	LE LIEN (LEM077)
MICRO CRECHE LES LUTINS -ENTRETIEN ESPACES VE	marché entretien espaces verts		4 210,56	LE LIEN (LEM077)
DOMAINE DE CHIGNENS - ENTRETIEN ESPACES VE	marché entretien espaces verts		5 000,04	LE LIEN (LEM077)
PEPINIERES D'ENTREPRISES - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	marché entretien espaces verts		4 210,70 €	LE LIEN (LEM077)
Destruction du bus 2276 kz 74	DEVIS VALABLE POUR FEV 2022	22/02/2022	1 000,00 €	DEYA
Installation de 2 récepteurs dans le postes barrières sur le site de PERRIGNIER EAUX	DEVIS 220061	22/02/2022	1 463,34 €	SARL FGFERMETURE
Equipement professionnel pour l'atelier des Tuileries	OFFRE DE PRIX DOSSIER 0211548	22/02/2022	2 231,53 €	CHAMPION ROCH
Relamping en éclairage LED du gymnase de MARGENCEL	Salle d'escalade OFFRE 0008774981	22/02/2022	7 590,00 €	SONEPAR
Relamping en éclairage LED du gymnase de MARGENCEL	Piste extérieur OFFRE 0008774637	22/02/2022	4 700,00 €	SONEPAR
Relamping en éclairage LED du	complexe sportif OFFRE 0008349277	22/02/2022	25 300,00 €	SONEPAR

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
gymnase de MARGENCEL				
Mise en place de matériels de prolongateurs électriques pour tous les postes de travail des bureaux de l'agglomération informatique. Château de THENIERES	OFFRE DE PRIX 000119315 (TOTAL DEVIS : 1978,38)	22/02/2022	2 817,65 €	REXEL
Remplacement luminaires atelier de croûte PERRIGNIER EAUX	OFFRE DE PRIX 000119315 (TOTAL DEVIS : 1978,38)	22/02/2022	1 430,47 €	REXEL
Remplacement de la télévariation mécanique à l'accueil au château de THENIERES	OFFRE DE PRIX 000119315	22/02/2022	547,91 €	REXEL
Animation grand public Marais BOSSENOT	DEVIS N°0026-2021	22/02/2022	420,00 €	LISE BARBU
Animation grand public Marais de CHILLY	DEVIS 21-D0101-RDS	22/02/2022	882,00 €	Conservatoire de HAUTE-SAVOIE (ASTERS)
Commande de fioul - Chariot élévateur utilisé à la déchetterie de Douvaine (livraison STEP Bas-Chablais)	38326945	22/02/2022	974,01 €	UGAP
Expertise hydrogéologique (place HENRI Bordeaux)	DEVIS du 4 février	01/03/2021	650,00 €	BE EVELYNE BAPTENDIER
Terrassement et sondages (place Henri Bordeaux) Marché 2021-02-lo2	DEVIS D-00932	01/03/2021	1 940,00 €	BEL & MORAND
Matériel électrique pour mise aux normes des déversoirs DO19 et 20 THONON	OFFRE DE PRIX 0008778688	01/03/2022	1 099,17 €	SONEPAR
Remplacement et mise à niveau de tampons-Chemin du Vivier BRENTHONNE	DQE	01/03/2022	3 468,20 €	SOCCO
Restauration Dronière-panneaux de chantier	Offre de Prix du 14/02/2022	01/03/2022	252,00 €	FILLON IMPRIMERIE
Travaux Ruisseau du Pesset à LOISIN	Devis du 27/01/2022 N°15945	01/03/2022	3 150,00 €	ESPACES RURAUX MONTAGNARDS
Kite de réparation pompe poste de TOUGUES	OFFRE 1079177	01/03/2022	1 933,00 €	SULZER
Réhausse de tampon	Marché AOO-2021-02 (MUL) LOT 3-SOCCO	01/03/2022	9 083,40 €	SOCCO
Réhausse de tampon	Marché AOO-2021-02 (MUL) LOT 3-SOCCO	01/03/2022	2 341,00 €	SOCCO

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoiy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Pièces détachées Benne FH-574-WA	DPR-22-1067	28/02/2022	1 046,64 €	SEMAT
Balai essuie glace - Benne CY-982-VX	B1008050	28/02/2022	29,99 €	LEMAN PIECES AUTO
Réparation porte sectionnelle - Perrignier Instances	210266	01/03/2022	940,00 €	FGFERMETURE
Sécurisation déchetterie de SCIEZ	DE2022018	01/03/2022	5 480,00 €	MOREAU ET FILS
Réparation benne FT- 894-GX	facture du 28/02/2022	01/03/2022	832,12 €	BARATAY&CIE
BO Porcherie au Lyaud - Débroussaillage intérieur et extérieur grillage	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
STEP LULLY - entretien espace vert	marché entretien espaces verts	28/02/2022	1 315,80 €	LIEN
PR Snack à Excenevex - tonte sans évacuation des produits de tonte	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Petit vire - entretien du site	marché entretien espaces verts	28/02/2022	412,80 €	LIEN
PR Mercube à Nernier - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Hermance à Chens - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Collongettes à Chens - Tonte sans évacuation des produits de tonte	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Grandes Conches à Massongy - Tonte sans évacuation des produits de tonte	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Grand vire à Ballaison - Débroussaillage de l'armoire	marché entretien espaces verts	28/02/2022	412,80 €	LIEN
PR Crapons à Ballaison - Fauchage sans évacuation	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR Gandran à Messery - Tonte sans évacuation des produits de tonte	marché entretien espaces verts	28/02/2022	655,32 €	LIEN
PR du moulin à Margencel - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	01/03/2022	655,32 €	LIEN
PR Cerezy à Excenevex - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	01/03/2022	655,32 €	LIEN
PR le loyer à Bons - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	01/03/2022	655,32 €	LIEN

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
PR Bracots à Bons - Fauchage sans évacuation	marché entretien espaces verts	01/03/2022	412,80 €	LIEN
BO le loyer à Bons - Entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	03/03/2022	2 631,60 €	LIEN
PR gendarmerie à bons - Fauchage sans évacuation	marché entretien espaces verts	03/03/2022	412,80 €	LIEN
BO tuilière à Veigy - entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	03/03/2022	1 971,12 €	LIEN
STEP DOUVAINE - entretien des espaces verts	marché entretien espaces verts	03/03/2022	4 736,88 €	LIEN
Branchements AEP - Excenevex - route d'Yvoire - RD25	DQE - BDC36	01/03/2022	90 036,68 €	SOCCO - DAZZA - MCM TP
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - route des Plantets, marais de Savouille - Veigy Foncenex		01/03/2022	11 976,90 €	FAVRE 4
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - 12 chemin du Morillon à Thonon les Bains		01/03/2022	2 742,00 €	FAVRE 4
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP		01/02/2022	4 267,20 €	FERACID
Commande de Fioul - STEP DOUVAINE	38329951	01/03/2022	4 706,20 €	UGAP
Elimination des roues des bacs roulants THONON	Mail du 18/02	08/03/2022	270,00 €	ORTEC
Réparation broyeur	DEVIS 3130000505	08/03/2022	966,00 €	CUSIN ET DUTRUEL SAS
Travaux de mise à niveau des Tampons- Avenue Ducs de Savoie-THONON-LES-BAINS	Marché Blanc 202038-1	03/03/2022	10 756,30 €	EMC TP
Travaux de mise à niveau des bouches à clas-Avenue des Ducs de Savoie-THONON-LES-BAINS	Marché Blanc 202038-1	03/03/2020	3 598,00 €	EMC TP
Vestiaire - régie OM	301759499	03/03/2022	1 052,32 €	UGAP
Mobiliers divers - Antenne Perrignier	38331906	03/03/2022	4 812,05 €	UGAP
Achat mobiliers de bureau	301759398	03/03/2022	3 358,85 €	UGAP

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Achat de gants - Régie OM	Marché	03/03/2022	789,30 €	VPSL
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP		03/03/2022	4 267,20 €	FERACID
Changement de plaques - Domaine de Thénrière	Devis 2	22/02/2022	165,64 €	PIC BOIS
Remplacement et remise à niveaux de regards - avenue de énévullaz à Thonon	Marché 2020-038	04/03/2022	5 233,71 €	COLAS/EMC
Tôle pré-pliée - Régie om - Vongy	DE00007343	04/03/2022	34,55 €	ORIGAPLIS
Modification de l'évacuation des condensats de climatisation - Pépinière d'entreprises	DEV-2022-0149	07/03/2022	380,00 €	CARRAUD PLOMBERIE
Réparation d'urgence de l'alimentation en eau chaude - Local agent d'entretien - Perrignier Instances	DEV-2022-0148	07/03/2022	1 142,00 €	CARRAUD PLOMBERIE
Relamping général	THO 954550	07/03/2022	2 500,00 €	YESSS ELECTRIQUE
Chantier caisses agents	THP 954553	07/03/2022	1 022,87 €	YESSS ELECTRIQUE
Pompe de relevage des eaux pluviales - Parking de la pépinière Delta	DE00000480	07/03/2022	1 978,78 €	EAUX BUGEY SERVICES
Création d'un WC et d'un lavabo das l'atelier de Perrignier	33621	07/03/2022	699,48 €	G.DUBOULOZ
Commande de Pièces d'usure pour l'entretien des dégrilleurs de la station de Douvaine	20848569/2	07/03/2022	266,30 €	ANDRITZ
Bobine d'une pompe STEP	DE2022 0046	07/03/2022	1 950,00 €	BME
Bobine motoréducteur - STEP Douvaine	DE2022 0047	07/03/2022	350,00 €	BME
Piquetage parcellaire pour travaux EU Margencel	2203-001B	07/03/2022	1 190,00 €	CANEL GEOMETRE-EXPERT
Evacuation Dommages Cultures travaux EU Messery et Nernier	DEV00000084590	07/03/2022	1 050,00 €	CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT BLANC
PEPINIERES D'ENTREPRISES - Travaux supplémentaires	marché entretien espaces verts	07/03/2022	1 315,80 €	LIEN
Révision et réparation du GPS	Devis D22030097	07/03/2022	244,50 €	ACILEMAT LEPONT

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Changement d'un radiateur "PERRIGNIER EAU"	BON DE COMMANDE 01/493121	08/03/2022	563,31	NOVASANIT
Fourniture des EPI - lot 2 : Fourniture de chaussants - STEP DOUVAINE	Marché EPI	07/03/2022	265,65	CHAMPION ROCH
Pompe épuisement - PR la Pointe	BL 162783	01/03/2022	399,17 €	MAGRETTI
Les batteries des groupes électrogènes des postes de Snack et Gandran	Devis 1383564P et devis 1383563P	28/02/2022	679,16 €	BETEND DECURNINGE
Achats petits matériels urgent	BL 222997/7404	08/03/2022	31,59 €	REXEL
Commande de lessive de soude-STEP DOUVAINE	OFFRE DE PRIX DU 7/03/2022	09/03/2022	4 049,25 €	PRODUITS CHIMIQUES PLATRET
Lot 2 bdc1b : Inspections televisuelles de réseaux en exploitation YVOIRE- Rue des MOLLARDS/ EP	Marché AOO-2021-40-LOT2	09/03/2022	2 352,50 €	TEDECO
Lot 2 bdc1b : Inspections televisuelles de réseaux en exploitation YVOIRE- Rue des MOLLARDS/ EU	Marché AOO-2021-40-LOT2	09/03/2022	2 032,50 €	TEDECO
Produits d'entretien - Château de Thénrière	301759515	10/03/2022	301,30 €	UGAP
Rédaction du procès verbal d'affiche des occupants de l'ancienne colonie de MESSERY	Affaire: THONON AGGLO /c "Ancienne Colonie" MESSERY	10/03/2022	115,67 €	SARL KLEIN & DELGRANGE
Casse sur le JCB de la STEP	DEVIS 1130000890	10/03/2022	74,25 €	CUSIN ET DUTRUEL SAS
Pompage EP - Pépinière d'entreprises	Marché travaux humide	10/03/2022	708,00 €	ORTEC
Création d'un WC et d'un lavabo dans l'atelier de Perrignier	489666	11/03/2022	288,47 €	GEDIMAT MUDRY
Commande de polymère est nécessaire ZETAG 8160 en sac de 25kg	Actualisation de tarif	11/03/2022	3 582,00 €	ADIPAP
Etude pour les Scénario - équipements sportifs Douvaine	devis du 16 mars	17/03/2022	9 650,00 €	C5P
Réparation autolaveuse - Perrignier Instances	5811	17/03/2022	202,44 €	ALPES HYGIENE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Constat d'état des lieux par huissier - local place des Arts	Courrier du 14 mars	17/03/2022	325,00 €	HUISSIER KLEIN DELGRANGE
Fourniture des EPI - lot 2 : Fourniture de chaussants - Régie OM réserve	Marché EPI	17/03/2022	354,20 €	CHAMPION ROCH
Remplacement et mise à niveau de tampons - rue du pré de combe - Loisin	Marché 20211-02 lot3 - BC38	17/03/2022	2 728,80 €	SOCCO/DAZZA/MCM
Ménage - Gymnase de Douvaine	2200027	14/03/2022	14 812,92 €	C TOUT CLEAN
Achat mobiliers de bureau	301759398	17/03/2022	12 095,22 €	UGAP
Pamphiot : traitement des embâcles et des arbres en travers du lit. Les bois coupés devront être mis en haut de berge hors de portée des crues.		17/03/2022	4 860,54 €	CHABLAIS INSERTION
Abattage arbres - Dronière Aval		18/03/2022	906,05 €	BOUILLARD BOIS
Réparation du câble de l'autolaveuse - Perrignier Instances	5821	21/03/2022	138,46 €	ALPES HYGIENE
Fourniture de Tampons EU	12203096	21/03/2022	3 015,00 €	DECREMPS BTP
Fourniture de Tampons AEP	12203096	21/03/2022	1 745,00 €	DECREMPS BTP
Location d'une remorque motorisée	6036	21/03/2022	204,50 €	MECA TP
Maintenance et vérification des détecteurs de gaz fixes et portables	FR001125809	21/03/2022	2 510,63 €	TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS
Curage et ITV - Avenue de Lonnaz à Allinges	Marché 2021-40 lot 2 bdc 2	21/03/2022	2 030,00 €	RAY ASSAINISSEMENT/TECHNICANA
Levés topographiques pluvial - Excenevex	2202-009T	22/03/2022	1 060,00 €	CANEL GEOMETRE-EXPERT
Prestations de services pour l'exploitation des réseaux de collecte 2022	Contrat mise à disposition d'un agent	22/03/2022	10 520,00 €	SAUR
Réparation Portillon - Base nautique Sciez	220091	24/03/2022	231,00 €	FGFERMETURE
Réparation Portillon - Ateliers des Tuileries Perrignier	220092	24/03/2022	231,00 €	FGFERMETURE
Réparation plateau de fin de course - Usine d'eaux Excenevex	220093	24/03/2022	276,00 €	FGFERMETURE
Révision et remise à niveau d'un broyeur	3130000507	24/03/2022	1 318,76 €	CUSIN ET DUTRUEL S.A.S

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - service technique, chemin de la Ruaz à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 4	24/03/2022	10 868,34 €	FAVRE 4
Nettoyage des bacs et des conteneurs de collecte des déchets sur le territoire de Thonon Agglo - intervention 2eme quinzaine de mai 2022	Marché 2019-28 lot 1	24/03/2022	15 030,00 €	LIEN
Nettoyage complet et désinfection des conteneurs des points d'apport volontaire	Marché 2019-28 lot 2	24/03/2022	32 863,46 €	CSP
Demande d'intervention de géomètre pour division et bornage (acquisitions foncières pour le nouveau réservoir d'eau potable lieudit MARclay à Bons-en-Chablais)	2203-023B	24/03/2022	1 934,40 €	CANEL GEOMETRE-EXPERT
Réalisation de 7 sondages - route de la Gare RD135 à Perrignier	marché 2021-02 - BDC63	25/03/2022	4 180,47 €	BEL&MORAND - EMC - COLAS
Couverts - Perrignier Instances	301759398	17/03/2022	14,17 €	UGAP
Hydrocurage et ITV sur réseaux en exploitation - intervention commune de Chens sur Lemane	DQE - BDC3a	25/03/2022	8 057,60 €	SARP
Hydrocurage et ITV sur réseaux EU en exploitation - intervention commune de Chens sur Lemane	DQE - BDC3b	25/03/2022	8 551,25 €	SARP
Réparation du JCB - STEP Douvaine	3130000509	25/03/2022	836,48 €	CUSIN&DUTRUEL
Fourniture et installation de dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs - Parking stade, chemin de Feycler à Yvoire	Marché AOO-2018-05 lot 4	25/03/2022	19 012,33 €	FAVRE 4
Fourniture et installation de	Marché AOO-2018-05 lot 4	25/03/2022	3 199,08 €	FAVRE 4

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
dispositifs de collecte de déchets ménagers - Installation de conteneurs -Espace du Lac, route des Pêcheurs à Anthy				
mise en place de 2 conteneurs semi-enterré OM - Veigy-Foncenex	PJO-D2201298-0	28/03/2022	508,80 €	SE LEVAGE
Complètement commande de lessive de soude - STEP Douvaine	Devis du 7 mars	29/03/2022	4 049,25 €	PLATRET
Réunion habitat 12.04.2022 - PAT	22AGE00016	16/04/2022	69,90 €	BOUCHERIE GRASSY
Réunion habitat 12.04.2022 - PAT	22AGE00015	16/04/2022	76,95 €	FRAMBOISERAIE SARL

Régies

Type	Références	Libellé
NOMINATION	RegieAN_2022_03	Régie eau ouest - recettes - nouveaux mandataires
NOMINATION	RegieAN_2022_04	Régie eau ouest - dépenses - nouveaux mandataires
NOMINATION	RegieAN_2022_03	Régie eau ouest - recettes - nouveaux mandataires
NOMINATION	RegieAN_2022_07	Régie Eau : mise à jour de mandataires simple sur la régie de recette Thonon est
CLOTURE	RegieACL_2021_01	cloture régie funiculaire au 30 avril 2022
MODIF REGIE	RegieAC_2022_01	Transfert de la régie funiculaire au budget principal

Séance levée à 20h15.

Christophe ARMINJON,
Président